

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021

Présents : Jonathan ARANDA, Christophe COGNET,, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Jean-Marie LE LAY, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ, Danièle POUUEYMIDANET, Damien SABATHÉ, Franck SCHERRER.

Procuration : néant

Excusés : Carine BOISSY, Pascal CHASSERIAUD, Fabienne DEGRAVE, Françoise LERDA

Secrétaire de séance : Danièle POUUEYMIDANET

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Madame le Maire souhaiterait ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant la participation de la commune au fonds de solidarité logement (FSL) 2021.

Après avoir demandé l'autorisation au conseil municipal, ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

## **1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16/09/2021 ayant été transmis aux conseillers municipaux par courriel du 20/09/2021, Mme le Maire demande l'approbation de ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2- Fonds de solidarité logement**

Mme le Maire explique que le fonds de solidarité logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent.

Ce fonds intervient sur l'ensemble des communes du département. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le département propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. La contribution de Pujo au titre de l'année 2021 s'élève à 248,82 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter la contribution au FSL pour un montant de 248,82 € au titre de l'année 2021 à l'unanimité des membres présents et de mandater Mme le Maire pour verser cette somme au gestionnaire du fonds.

### **3- Transfert de charges**

#### Remboursement de salaires du budget assainissement au budget principal

Madame le Maire explique que le budget principal prend en charge les rémunérations de l'employé communal chargé de la gestion de la station d'épuration et de l'entretien du matériel communal. Elle indique que la gestion de la station d'épuration a été évaluée à 5 000 € de rémunération salariale annuelle et que les crédits budgétaires de l'année 2021 du budget assainissement permettent d'effectuer ce transfert de charges vers le budget principal.

Mme le Maire propose au conseil municipal que le budget assainissement verse au budget principal la somme de 5 000 € représentant les charges salariales de la gestion de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette proposition à l'unanimité des membres présents mandater Madame le Maire pour mener à bien cette décision et signer tout document y afférent.

### **4- Coupes de bois 2022**

#### \* Assiette des coupes en forêts des collectivités

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'office national des forêts (ONF) du 7 octobre dernier.

Cet organisme propose une coupe d'éclaircissage sur 3 parcelles d'une surface de 14 ha ; ces parcelles sont situées à la côte du bois de Pujol mais sont en pente.

Après avoir débattu sur ce sujet, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de bois inscrites au programme 2022 et demande à l'ONF que les parcelles désignées soient laissées en bon état après la coupe.

#### \* Coupes destinées aux particuliers

M. PÉRISSÉ informe que le futur aménagement du Plech impose d'élaguer les branches des platanes et de les proposer à la vente.

Il propose de fixer le prix du stère à 15 € pour le platane.

Par ailleurs, Mme le Maire propose de fixer d'autres tarifs au cas où d'autres parcelles seraient impactées par des coupes courant de l'année 2022.

Elle propose de fixer le prix du stère à 15 € pour le chêne, châtaignier, acacia et 8 € pour le bois blanc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents le prix du stère à 15 € pour le chêne, châtaignier, platane, acacia et à 8 € le stère pour le bois blanc et mandater Madame le Maire pour mener à bien cette décision et signer tout document y afférent.

Les inscriptions se feront entre le 6 et 10 décembre à l'annexe-mairie.

Le tirage au sort se déroulera le 17 décembre à 18 heures à la salle multi-activités.

## 5 – Loyers communaux

Madame le Maire informe qu'il convient de se prononcer tous les ans sur une éventuelle augmentation des loyers communaux soumis à l'habitation.

Elle précise que le conseil municipal n'a pas augmenté les loyers communaux en 2020 et 2021 et que la dernière hausse des loyers date de 2019 (1%).

Elle ajoute que, pour tous les baux d'habitation, la date du 1<sup>er</sup> janvier est la date référence pour appliquer l'augmentation de loyers.

Mme le Maire propose d'augmenter les 3 loyers communaux destinés à l'habitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon l'IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 d'un montant de 131,67 € contre 130,59 € au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

- le logement situé Route des Pyrénées passera de 656 € à 661 € [ $656 \times (131,67/130,59)$ ]
- le logement situé Place de la Mairie passera de 530 € à 534 € [ $530 \times (131,67/130,59)$ ]
- le logement situé Chemin des Arrious passera de 450 € à 453 € [ $450 \times (131,67/130,59)$ ]

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'augmentation des loyers d'habitation communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :

- logement situé Route des Pyrénées : 661 €,
- logement situé Place de la Mairie : 534 €,
- logement situé Chemin des Arrious : 453 €,

et mandater Madame le Maire pour mener à bien cette décision et signer tout document y afférent.

## 6- Indemnités élus

Mme le Maire demande à M. PÉRISSÉ de sortir de la salle.

Elle explique aux membres du conseil municipal que M. PÉRISSÉ s'occupe de nombreuses affaires communales (suivi des travaux, ONF, assainissement, employé communal, ...).

Elle propose donc d'augmenter ses indemnités à compter du mois de décembre 2021 à 10 % de l'indice brut 1027 au lieu de 8,30 %. Elle précise que le taux maximal d'un adjoint pour les communes de moins de 999 habitants est de 10,70 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint, M. PÉRISSÉ, au taux de 10 % de l'indice brut 1027 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## Informations diverses

### – Ordures ménagères

Le 26 octobre dernier, la communauté de communes Adour Madiran (CCAM) a réuni les conseillers municipaux de sept communes afin de leur présenter l'expérimentation de collecte des ordures ménagères C0.5 (**ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines**).

Mme le Maire explique que ce dispositif a été expérimenté pendant 6 mois dans 30 communes de la CCAM. Les retours des communes concernées par la collecte C0.5 étant positifs, l'expérimentation de ramassage des ordures ménagères (bac vert) tous les 15 jours est étendue à tout le territoire de la CCAM (délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2021).

En fin d'année, cette dernière communiquera sur la mise en place de ce dispositif avec un calendrier de collectes établi pour l'année 2022.

Certains habitants seront contactés par la CCAM par rapport à leurs bacs de collecte, d'autres ont été contactés par la mairie concernant la dotation de bacs jaunes réservés aux emballages.

### – Sécurité routière

Suite à la demande du conseil municipal, Mme le Maire informe qu'un pré-diagnostic sur les 2 routes départementales RD835 et RD 53 ainsi que sur les 2 entrées du village situées camí dou Baradat et chemin des Palombières a été établi par le bureau de la sécurité routière et des transports de la Préfecture.

L'étude fait apparaître les données suivantes :

#### \* la RD 835 (Vic – Tarbes) :

- le compteur placé côté Tarbes a dénombré 1700 passages journaliers de véhicules légers et 13 poids-lourds (PL).

85 % des véhicules ont une vitesse de moins de 57 km/h dans le sens Tarbes – Pujo et de moins de 49 km/h dans le sens Pujo - Tarbes.

- le compteur placé côté Vic a dénombré 1000 passages journaliers de véhicules légers et 51 poids-lourds (PL).

85 % des véhicules ont une vitesse de moins de 57 km/h dans le sens Vic – Pujo et de moins de 68km/h dans le sens Pujo – Vic.

#### \* la RD 53 (vers Marsac) :

- le compteur a dénombré 143 véhicules légers et 3 PL dans le sens RD 835 – Pujo et 134 dans le sens Pujo – RD 835 + 3 PL

85 % des véhicules ont une vitesse de moins de 43 km/h dans le sens RD 835 – Pujo et de moins de 45 km/h dans le sens Pujo – RD 835

#### \* Cami dou Baradat :

- le compteur a dénombré 167 véhicules légers dans le sens Saint-Lézer – Pujo + 1 PL et 97 dans le sens Pujo – Saint-Lézer 0 PL.

85 % des véhicules ont une vitesse de moins de 62 km/h dans le sens Saint-Lézer – Pujo et de moins de 62 km/h dans le sens Pujo – Saint-Lézer.

**\* Chemin des Palombières :**

- le compteur a dénombré 199 véhicules légers dans le sens Talazac – Pujo + 5 PL et 160 dans le sens Pujo – Talazac + 3 PL.

85 % des véhicules ont une vitesse de moins de 68 km/h dans le sens Talazac – Pujo et de moins de 71 km/h dans le sens Pujo – Talazac.

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition faite par la DRT concernant l'aménagement de la RD 53.

Elle indique que l'ADAC proposera en lien avec un cabinet d'études des aménagements pour la RD 835 et les cami dou Baradat et chemin des Palombières. La Préfecture, la DDT et la DRT seront partenaires de la commune sur ce projet de sécurité routière.

**- Cimetière**

Mme le Maire indique avoir débuté la procédure de reprise de 24 concessions au cimetière.

Elle précise que Mmes POUEYMIDANET et FERRAN étaient à ses côtés pour établir les procès-verbaux constatant l'état d'abandon des concessions funéraires.

Les avis d'état d'abandon sont affichés en mairie et au cimetière depuis le 25 octobre et ce jusqu'au 25 novembre 2021.

**- Ecole**

Le conseil d'école s'est réuni le 19 octobre dernier. Mme le maire indique les effectifs sont les suivants :

\* école maternelle de Saint-Lézer : 18 élèves répartis sur 3 classes (PS à GS) ;

\* école élémentaire de Pujo : 40 élèves répartis sur 5 classes (CP au CM2).

De nombreux projets d'animations ont été listés.

**- Manifestations**

**\* Cérémonie du 11 novembre**

Mme le Maire informe que la cérémonie se déroulera jeudi 11 novembre à 10h45.

M. LE LAY a sollicité la FNACA, l'ADACA ainsi que le directeur de l'école de Pujo et la Présidente de l'association des parents d'élèves.

Un vin d'honneur sera servi à la salle multi-activités avec contrôle du pass sanitaire.

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour l'organisation de cette cérémonie.

**\* Manifestation sportive Téléthon**

Mme le Maire indique qu'une manifestation sportive organisée par le comité des fêtes de SARNIGUET traversera le village le dimanche 28 novembre à partir de 19 heures dans le cadre du Téléthon.

L'accès au village sera difficile ce jour-là.

**\* Fête locale :**

Mme le Maire indique la fête locale se déroulera les 3 et 4 décembre prochains en lien avec les associations des parents d'élèves et le PAL.

Elle propose que la commune paie la prestation du groupe The Bottles pour l'animation de la soirée du 03/12/21 afin de contribuer à la reprise d'activité des associations.

– **Elections**

Mme le Maire informe des dates des élections qui se dérouleront en 2022 :

\* élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

\* élections législatives : 12 et 19 juin 2022.

– **Point sur les travaux**

• **Agence postale :**

M. PÉRISSÉ informe que les travaux ont débuté : enlèvement de cloison, enlèvement du gros coffre-fort, changement de l'éclairage, installation de prises supplémentaires et installation de vidéo à la porte d'entrée.

Les prochains travaux porteront sur le changement du système de chauffage, le remplacement des dalles de plafond et la rénovation des murs en peinture.

• **Eglise :**

M. PÉRISSÉ indique que les travaux de restauration de l'église ont pris du retard et ne reprendront que fin novembre.

La sonorisation et le remplacement d'éclairage devraient intervenir avant la fin 2021.

• **Chemins ruraux :**

Le chemin rural des Arrious a été rénové pour un coût de 18 122 ,40 €.

M. PÉRISSÉ précise que l'entreprise doit revenir pour repasser sur quelques endroits.

Il indique qu'il faudrait convenir d'une journée « corvée » pour reboucher les trous des chemins ruraux dégradés par un été pluvieux.

La date du 27/11/21 a été arrêtée pour effectuer ces travaux.

• **Salle multi-activités :**

L'installation de la sonorisation et de l'écran ont débuté et seront terminés en fin d'année 2021.

• **Plech :**

Mme le Maire indique qu'elle a demandé l'avis technique de l'ADAC sur le projet d'aménagement du Plech.

M. PÉRISSÉ indique que le démontage des panneaux de basket sera effectué par la commune.

La séance se termine à 22h30.